

# Le système EORI

Le système EORI est un système européen qui simplifie les procédures douanières et renforce la sécurité des échanges dans l'Union européenne.

## Contexte réglementaire

Le cadre réglementaire du système EORI est défini au niveau européen par le Code des Douanes de l'Union (CDU), il a été adopté pour harmoniser les procédures douanières au sein de l'UE.

Le numéro EORI est obligatoire pour tous les opérateurs économiques établis dans l'Union européenne ainsi que pour les entreprises non-établies qui effectuent des opérations douanières au sein de l'UE.

La gestion du système EORI en France est assurée par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

## Fonctionnement du système

Pour obtenir un numéro EORI en France, les entreprises peuvent faire une demande en ligne sur le site de la DGDDI.

Ce numéro, composé du code du pays de l'UE et d'un code unique de l'entreprise, est essentiel pour toutes les déclarations douanières et interactions avec les autorités de l'UE.

Avant de confirmer une commande, il est impératif que le client vérifie que son fournisseur possède un numéro EORI européen, nécessaire pour la déclaration d'exportation.

Les numéros EORI non européens ne sont pas valides.

L'absence de ce numéro empêche la déclaration d'exportation, rendant ainsi impossible l'expédition des marchandises vers la Polynésie.

Le système EORI, essentiel dans le cadre réglementaire européen, simplifie les procédures douanières et assure la sécurité des échanges.

En France, l'obtention d'un numéro EORI est indispensable pour toute entreprise impliquée dans le commerce international, reflétant l'engagement de l'UE envers un espace économique intégré et sécurisé.



WCP  
World Cargo Pacific